

Le « porter à connaissance »

art.L.132-2 du code de l'urbanisme :

Bilan – retour de l'enquête « satisfaction »

Contexte



En avril 2019, dans un contexte de réflexion régionale des services de l'État, la Direction Départementale des Territoires de la Savoie (DDT 73) lance une enquête « satisfaction » concernant le porter à connaissance (PAC) auprès des collectivités territoriales afin de recueillir leur avis sur le fond et la forme de ce document, en vue de l'améliorer. Sur les 87 collectivités ciblées comme étant destinataires d'un PAC ces dernières années, 32 d'entre elles ont répondu au questionnaire, soit 36,78 % des sondées.

Les résultats

Un bilan plutôt positif



- **Plutôt lisible, bien contextualisé, structuré et organisé**, selon près des 3/4 des collectivités sondées (environ 72,25 %), lu par les maires et les bureaux d'études.
- **Des rappels législatifs et réglementaires qui guident les réflexions** des collectivités territoriales et les bureaux d'études, selon un peu plus de 86 % des sondés.
- **Des enjeux territoriaux correctement mis en avant** d'après les 2/3 des collectivités sondées.
- **Attendu** par plus de 80 % des collectivités sondées.
- **Un délai de transmission** actuel jugé **adapté** au calendrier d'élaboration ou de révision du document d'urbanisme pour 90 % des sondés.
- **Une présentation orale** par les services de l'État jugée **utile** à 87 %.

Des points à améliorer



- Lisible pour 66 % des collectivités, mais qui peut sembler **trop long** (pour environ 40 % des sondés).
- Un volume approprié pour 60 % des sondés, mais encore **trop technique**, notamment pour élus, qui ont souvent besoin d'un décryptage par le bureau d'études et/ou d'une présentation orale par les Services de l'État.
- **Utilité d'un format numérique** en sus du format papier. Il ressort en effet des commentaires effectués par les sondés qu'un tel format s'avérerait plus efficace et utile pour les bureaux d'études, notamment pour disposer de liens vers des cartes exploitables ou pour des recherches par mots clés.

Ce que nous avons déjà mis en œuvre pour répondre aux attentes exprimées



- **Transmission systématique en format numérique et papier** pour en faciliter l'utilisation.
- **Des efforts sur la présentation, l'ergonomie et la clarté :**
 - x liens hypertextes internes au document pour faciliter les recherches thématiques ;
 - x applications locales davantage mises en évidence au sein du document ;
 - x totalité des annexes référencées en fin de document.

Les pistes de travail pour mieux faire demain



- **Lancement d'une réflexion** pour revoir **l'élaboration et le contenu du PAC** afin de les rendre encore **plus concis et lisible** sur les enjeux et les attentes de l'État.
- **Élaboration d'un PAC** réglementaire **innovant et « automatisé »**.
- **Création d'annexes cartographiques synthétiques** afin de mieux résumer les enjeux territoriaux.